



ALERTE DES MAIRES

La préfète de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France ci-jointes et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de l'

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU **ORANGE**

pour le phénomène **ORAGES** pour les communes de la Charente.

Durée prévue du phénomène météorologique :

29 juin dans le créneau horaire de 2h00 à 10h00.

Evolution prévue :

En milieu de nuit de vendredi à samedi, des orages localement forts et très pluvieux se forment entre le nord-ouest de l'Aquitaine et le Poitou avant de s'évacuer vers le nord en matinée de samedi. A l'arrière, des averses ou pluies orageuses de moindre intensité restent possibles. Passage en vigilance orange pour les orages sur le département de la Charente pour la seconde partie de nuit de vendredi à samedi.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de la situation
soit sur le site **www.meteo.fr** ▪ soit au **05 67 22 95 00**

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'interdire les manifestations de plein air prévues dans leur commune ;
- d'évacuer les chapiteaux ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

A Angoulême, le 28 juin 2024

Pour la préfète et par délégation,
Le chef du service interministériel
de défense et de protection civiles


Pierre GÉ